

Utiliser le paillage bois pour mon élevage

Lundi 12 octobre 2020

Objectif principal

| Utiliser le bois de son exploitation comme une ressource pour le paillage de ses bâtiments d'élevage et/ou des abords des râteliers en extérieur et ainsi participer à l'entretien de ses haies bocagères ou de ses autres ressources forestières.

Public visé

| Éleveurs installés ou en projet d'installation

Tarif

| Agriculteur : 14 €
Autres publics : 168 €

Durée & Horaires

| 1 jour - 7 heures
De 9h30 à 13h et
de 14h à 17h30

Lieu

| A définir en fonction de l'origine géographique des participants

Validation

| Attestation de fin de formation

Vous souhaitez valoriser le bois de votre exploitation en litières en remplacement ou complément de la paille ?

Cette formation vous permettra d'étudier la faisabilité de ce changement sur votre exploitation et de maîtriser sa mise en œuvre.

Cette action est organisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, qui souhaite accompagner les éleveurs dans l'entretien du bocage agricole dans un but écologique mais aussi économique via l'utilisation du bois en litières en remplacement ou complément de la paille.

Programme :

Matin

Savoir produire son paillage bois sur l'exploitation avec du matériel individuel ou collectif.

Savoir gérer le paillage en début de saison, au cours de la saison et en fin de saison.

Calculer ses besoins en paillage bois et construire son plan d'action.

Après-midi

Production du paillage bois et séchage et fonctionnement de broyeur collectif.

Mise en œuvre dans les aires paillées, défumage et retour au sol.

Exercice pratique : calcul du besoin en paille, gestion du volume en fonction du chargement

Méthodes pédagogiques : Alternance d'apports théoriques, exercices de mise en application, retours d'expériences et échanges.

Intervenants : M GUICHET Nelson Technicien forêt, arbres et bois, Chambre d'agriculture de l'Ariège

Responsable du stage : Myriam DE ANDRADE - 06 70 76 60 51- m.andrade@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Contact PNR : Sophie GESTA - 04 68 04 97 60 - sophie.gesta@parc-pyrenees-catalanes.fr

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, sur demande.

Les conditions financières et prise en charge :

- " Contributeur(trice)s VIVEA "

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

- " Salarié(e)s "

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli et tamponné par l'employeur. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation sont intégralement à la charge de l'employeur. Une fois l'action de formation terminée, la Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre ce qui permettra le remboursement auprès du fond de formation.

- " Autres publics "

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- " Jeunes en démarche d'installation "

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation. Un chèque de garantie vous sera demandé.

- " Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.



Chambre d'Agriculture Pyrénées Orientales -
Centre de Formation

19 avenue de Grande-Bretagne
66025 Perpignan – Tel. : 04 68 35 87 81

f Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales

<https://po.chambre-agriculture.fr/>

cfa@pvrenees-orientales.chambagri.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

À noter : toutes les mentions sont obligatoires

Mme, M

Adresse personnelle

Code Postal Commune

Tél. fixe Portable

Mail

Niveau de formation/diplôme

Date et lieu de naissance à

Nom et adresse de l'entreprise.....

N°SIRET..... Code APE

Utiliser la paillage bois pour mon élevage

N° OCTAGRI : 2066007

Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer **avant le 17 août 2020**

Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	Informations pour votre prise en charge financière
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements MSA (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : <input type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire, installé depuis le /	14 €* (-40% pour le 2ème ressortissant VIVEA même exploitation). *Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations.	Vous n'avez aucune démarche à réaliser auprès du VIVEA. Le justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé, il peut être directement téléchargé depuis votre espace privé MSA 
Participants aux travaux : <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Conjoint non cotisant	50 € Double de la participation agriculteur.	Ressortissants de la Chambre d'Agriculture non contributeurs à un fond de formation
<input type="checkbox"/> En cours d'installation Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	GRATUIT* Chèque de garantie de 50€ *Sous réserve d'avoir ouvert un PPP	Contactez-le Point Accueil Installation C. Davesa au 04.68.51.90.80 pour date de réunion & autodiagnostic
<input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation Employeur cotisant à OCAPIAT	168 €	Contactez OCAPIAT 04.99.52.21.21 
Autres publics : <input type="checkbox"/> Autres fonds de formation <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Autre précisez :		Contactez-le fond de formation dont vous dépendez.
Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente. Fait à , Le		
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise (si salarié) Nom et qualité : Signature : <u>(cachet entreprise obligatoire)</u>	Pour la Chambre d'Agriculture 66 La présidente, Fabienne BONET 

Questionnaire des attentes

Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes !

▪ VOTRE ACTIVITE

Espèces que vous élevez :

Bovins Ovins Caprins Equins autres

Nature de vos ressources forestières :

Haies bocagères, essences :

Autres (types et essences) :

Êtes-vous équipés pour exploiter le bois ?

Non

Oui avec ce matériel :

Matériel manquant :

Disposez-vous d'un endroit pour stocker le BRF? Oui Non

▪ VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Non Oui, laquelle et quand ?

Avez-vous déjà testé le paillage bois :

Non

Oui, quel retour, difficultés rencontrées etc. :

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

▪ VOUS ET LE SERVICE FORMATION

Accepteriez-vous de faire visiter votre exploitation au cours du stage ? Non Oui

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

Site Internet Chambre d'Agriculture Catalogue Courrier mail ou postal

Page Facebook CA66 L'Agri Bouche à oreille

Site Internet du VIVEA Conseiller Site Internet PNR

Page Facebook PNR

Remarques :

▪ Droit à l'image (merci de cocher si vous êtes d'accord)

J'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à utiliser mon image à titre gratuit dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'Agriculture des PO.

▪ Règlement général sur la protection des données (merci de cocher si vous êtes d'accord)

J'accepte que les données recueillies dans le cadre de bulletin d'inscription soient utilisées pour mettre à jour la base client des Chambres d'agriculture d'Occitanie